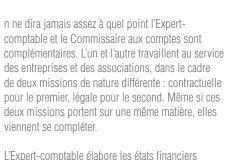


## PRÉSENTATION ET CERTIFICATION DES COMPTES ANNUELS

DEUX MISSIONS
COMPLÉMENTAIRES
AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE





et sa prestation apporte une cohérence et une vraisemblance par l'application de normes professionnelles. Le Commissaire aux comptes intervient parallèlement à l'Expert-comptable. Par une approche normée, basée sur l'analyse des risques, il contrôle la fiabilité des comptes. Pour cela, il utilise les travaux de l'Expert-comptable et évite toute redondance. Ses investigations et ses travaux d'analyse et de contrôle renforcent la sécurité, et apportent un niveau supérieur de confiance. Son intervention est utile car son rapport est demandé et lu par les tiers.

Ainsi, l'intervention combinée d'un Expertcomptable et d'un Commissaire aux comptes constitue un atout pour l'entité qui peut bénéficier de la complémentarité des services de deux professionnels indépendants agissant dans le cadre d'une déontologie dans son propre intérêt comme dans celui de l'économie.

## PRÉSENTATION ET CERTIFICATION DES **COMPTES ANNUELS DEUX MISSIONS COMPLÉMENTAIRES** AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

## **EXPERT-COMPTABLE COMMISSAIRE AUX COMPTES** • Contrôle de la fiabilité des comptes • Conseil privilégié de l'entité • Élaboration de comptes annuels conformes aux règles et aux lois • Approche de sécurisation basée sur l'analyse des risques **OBJECTIFS** Mission contractuelle Mission légale Mission normée de Présentation : Mission normée de Certification : **MISSIONS** régularité, sincérité et image fidèle des comptes cohérence et vraisemblance des comptes Professionnel assermenté Professionnel assermenté • Propose des réponses techniques aux contraintes • Vérifie que les choix retenus respectent les obligations **MOYENS** économiques et légales de l'entité légales et réglementaires • Accompagne l'entité dans la mise en place • Analyse le contrôle interne • Communique des avis sur les procédures et des de son organisation interne **GESTION INTERNE** • Conseille l'entité dans les choix d'outils et de procédures recommandations d'amélioration • Traite et analyse les données comptables et financières • Oriente ses contrôles selon les risques identifiés COMPTABILITÉ et selon les travaux de l'expert-comptable transmises par l'entité • Mission complémentaire : élabore les déclarations fiscales, • Procède aux autres vérifications prévues par la loi (rapport sociales et documents juridiques JURIDIQUE / FISCAL / SOCIAL de gestion, conventions réglementées, informations propres à certaines entités...) Compte rendu des travaux de l'expert-comptable Rapport du commissaire aux comptes **COMPTES ANNUELS** Assurance élevée sur les comptes Cohérence et vraisemblance des comptes

CONCLUSION

CRÉATEUR DE CONFIANCE POUR LES TIERS

CRÉATEUR DE VALEURS POUR L'ENTITÉ

## PRÉSENTATION ET CERTIFICATION DES COMPTES ANNUELS



16, avenue de Messine 75008 Paris Tél. 01 44 77 82 82 Fax 01 44 77 82 28 www.cncc.fr



19, rue Cognacq-Jay 75007 Paris Tél. 01 44 15 60 00 Fax 01 44 15 90 05 www.experts-comptables.fr